

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 27 janvier 2012.

L'an deux mille douze, le vendredi vingt sept janvier, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 7

Convocation du 20 Janvier 2012

Présents : S. BEGAGNON - G. HORTAIL – G. GUICHARD

- P. JOURDAN – M COULOUVRAT- DUCOL JL - L. BROCHENY.

Procuration

Absents non excusés : A. RIBIERE.

Absents excusés : O CAUCANAS-

Secrétaire de séance : P. JOURDAN.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du 22 novembre 2011.

2- Les délibérations à prendre :

2-1 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

2-2 Renouvellement du placement des fonds de la vente de l'école.

2-3 Modification éclairage du hall du foyer rural.

3- Point sur les travaux réalisés ou à réaliser par l'employé municipal.

3-1 Prise en charge des travaux de peinture de la mairie.

3-2 Abri Bus nettoyage des TAGS "d'un artiste méconnu et abruti"
(proposition de décapage par aérogommage)

4- Informations du Maire.

4-1 Commune- obligation de déclaration des réseaux auprès d'un guichet unique pour éviter des dommages lors de travaux.

4-2 M DUPOND désire acquérir une partie du chemin rural abandonné (quartier de la Grèze : impasse de la Grèze)

4-3 Avancement des travaux de la Mairie.

4-4 Consultations des aménagements extérieurs de la mairie

4-5 Reprise du dossier du PLU.

4-6 Reprise du dossier de l'assainissement.

4-7 Reprise du dossier d'extension du cimetière.

4-8 Inauguration de la mairie- date et animation.

5- Questions diverses.

5-1 Demande pour l'installation d'un petit cirque le 04/08/2012 à Solérieux.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

2-4 Restauration façade SUD de l'église.

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du 1 er septembre 2011

Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal Ordinaire du 22 novembre 2011.

Le Maire demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Les délibérations à prendre :

2-1 Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargés de fonctions de Receveurs de Communes

Suite au départ en retraite de M FREARD, il convient de délibérer à nouveau sur l'indemnité à accorder au nouveau perceuteur.

Cette indemnité est allouée au receveur (receveuse) qui en contrepartie s'engage à donner toutes les informations nécessaires, que le Maire peut être amené à lui demander dans les domaines budgétaire, financier ou comptable.

Elle est calculée chaque année, en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices.

Elle est généralement fixée au taux de 100%

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Florence FAURE

Une délibération est prise à l'unanimité par le conseil municipal pour l'attribution de cette prime à Madame Florence FAURE.

2-2 Renouvellement du placement des fonds de la vente de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le placement auprès de la Trésorerie Générale des 130 000 € de la vente de l'ancienne école arrive à terme, il y aurait lieu de le renouveler.

Les intérêts, pour l'année 2011, d'un montant de 948,47 €, n'étant pas capitalisés ils seront versés sur le compte P 503 par le Madame la receveuse.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer pour le maintien du placement de ces fonds en 2012.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité le renouvellement du placement, des fonds de la vente de l'école, une délibération est prise en ce sens.

2-3 Modification éclairage du hall du foyer rural.

En 2011 nous avons remplacé les lampes de 500w des spots de l'éclairage du hall du foyer rural par des lampes de 300W- Cette puissance est excessive pour l'éclairage du hall. Monsieur le maire dans un souci d'économie d'énergie, a demandé à l'entreprise PPS, qui réalise les travaux d'électricité du chantier de la Mairie de proposer une modification de cet éclairage et d'établir un devis-

Les 900w seraient remplacés par deux réglettes fluo de 58 w-

L'économie réalisée est conséquente. Le devis est de 596,80€ TTC

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer pour la réalisation de cette modification ou éventuellement une autre solution.

Les conseillers préconisent l'utilisation de lampes fluo-compactes (coût estimé : 100 Euros maxi). Un essai sera donc fait avant changement complet des lampes.

2-4 Restauration façade SUD de l'église.

Lors des travaux de la restauration de la façade sud nous avons mis à profit l'échafaudage en place pour purger la partie concave du mur de l'église, mitoyen avec la cure. Une grande surface est d'ailleurs dépourvue d'enduit.

Cette purge a mis en évidence un mur en pierre de taille de bonne qualité. Un devis a été demandé à l'entreprise SUZE BATIMENT pour continuer la purge, à effectuer la mise en valeur de ce mur ainsi que son traitement hydrofuge. Il s'élève à 3977,49 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil d'inscrire ces travaux dans les prévisions de travaux de 2013 et de l'autoriser à demander les subventions maximales au Conseil Général.

Le conseil est pour à l'unanimité.

Une délibération est prise en ce sens.

3- Point sur les travaux réalisés ou à réaliser par l'employé municipal.

3-1 Prise en charge des travaux de peinture de la mairie.

Le décapage des volets de la façade sud est en cours

Les volets du 2ème étage sont peints et seront posés avant le démontage de l'échafaudage.

Une arche en pierre de taille a été réalisée pour compléter l'arche de l'ancienne "Bugade", qui est conservée et mise en valeur dans le bureau d'accueil du public.

3-2 Abri Bus nettoyage des TAGS "d'un artiste méconnu et abruti"

Un entrepreneur qui passe régulièrement sur la route de St Paul nous a fait une proposition de décapage par aérogommage. Son devis est de 239,20€.

Si les inscriptions sont effectivement enlevées il restera cependant les traces et une mise en peinture sera nécessaire.

L'enduit n'étant pas de bonne qualité il est préférable de décrépiter le mur et refaire un enduit, ces travaux seraient alors effectués par nos soins.

Le conseil décide de faire exécuter ces travaux par l'employé municipal.

4- Informations du Maire.

4-1 Commune- obligation de déclaration des réseaux auprès d'un guichet unique pour éviter des dommages lors de travaux.

« Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement », demande à chaque commune de déclarer ses réseaux auprès d'un guichet unique.

La création d'un véritable répertoire accessible par Internet, permettra à tous les responsables de travaux de déclarer plus facilement leurs chantiers auprès des exploitants des réseaux.

En tant que collectivité, cette réglementation nous concerne et notre première obligation consiste avant le 31 mars 2012, à enregistrer les réseaux que nous exploitons ou pour lesquels nous avons délégué l'exploitation, auprès du guichet unique, et à y déclarer les longueurs.

1. Solérieux exploite directement l'assainissement collectif.

2. Solérieux délègue l'exploitation des réseaux :

- du réseau d'eau potable, (SIEBS)
- le réseau d'irrigation, (SIISR)
- le réseau électrique basse tension, SEDD
- de l'éclairage public (ETDE)

3. Réseaux qui traversent la commune :

- le réseau téléphonique (France télécom)
- Le pipeline (Société du pipeline Rhône méditerranée)

Les contacts seront pris avec nos exploitants pour la suite à donner.

4-2 M DUPOND désire acquérir une partie du chemin rural abandonné (quartier de la Grèze : impasse de la Grèze)

Monsieur DUPOND désire acquérir une partie de l'ancien chemin rural parallèle à l'impasse de la Grèze. Ce chemin est actuellement gagné par la végétation car il n'est ni entretenu ni utilisé. Le plus proche voisin n'y voit aucune opposition.

La portion de terrain concernée porte sur une longueur de 45m pour une surface de 145m² environ.

Une estimation de la valeur du terrain sera demandée au notaire.

4-3 Avancement des travaux de la Mairie

Les travaux avancent bien :

L'isolation de la salle de réunion est terminée. La trappe de désenfumage, l'aération de la cage d'ascenseur sont posées en toiture.

L'enduit de la façade Sud ainsi que le pignon Est sont terminés.

Le doublage en pierres du mur de protection contre le mistral est terminé.

4-4 Consultations des aménagements extérieurs de la mairie.

Le dossier de consultation a été remis à la mairie mardi 24/01/2012.

Ces travaux font l'objet d'un MAPA (Marché A Procédure Adaptée)

L'appel d'offre est lancé auprès d'entreprises locales.

Une publication est mise en ligne sur le site officiel du SIVOM le 25/01/2012.

Réponse attendue le 24 février à 12 h.

Début de travaux 15 mars et fin des travaux impérativement le 15 juin.

4-5 Reprise du dossier du PLU.

Comme convenu le dossier du PLU est relancé auprès d'entreprises spécialisées.

Dans un premier temps nous prenons contact avec les entreprises qui avaient été consultées en 2006. Nous présentons nos objectifs, et nos engagements envers les ST Raphaëlois, pris après l'enquête que nous avons réalisée en Février 2009.

Une consultation pourra être lancée en février ou mars.

4-6 Reprise du dossier de l'assainissement.

Ce dossier étroitement lié au PLU va être repris.

Rendez est pris avec M MADID du bureau d'études POYRY, le 3 février en mairie, pour fixer les grandes lignes du projet et les solutions envisageables.

4-7 Reprise du dossier d'extension du cimetière.

Il a été convenu de reprendre le dossier d'extension du cimetière.

1/ Faire l'état des tombes abandonnées, lancer la procédure de constat d'abandon.

2/ Reprendre contact avec le propriétaire du terrain pour faire des propositions.

4-8 Inauguration de la mairie- date et animation.

Si tout se passe bien tant pour les travaux de la mairie que pour les travaux des parvis de l'église et de la Mairie, l'inauguration serait fixée le 23 juin 2012.

Je vous propose de retenir l'Harmonique SARIANNAISE pour l'animation.

Cette harmonique avait animé avec brio l'inauguration de la chapelle St Raphaël.

5- Questions diverses.

5-1 Demande pour l'installation d'un petit cirque le 04/08/2012 à Solérieux.

A ce jour, rien ne s'oppose à la venue d'un cirque.

Le responsable devra toutefois reprendre contact pour confirmer sa venue courant juillet.

5-2 Participation financière à une étape du Paris-Nice.

Le SIVOM demande aux communes de participer financièrement à l'organisation d'une étape de la course cycliste du Paris-Nice à Suze-la-Rousse/

Le conseil s'y oppose à l'unanimité.

5-3 Achat friteuse.

La Mairie va investir dans l'achat d'une friteuse. (1400 Euros TTC).

Elle sera gérée par le comité des fêtes qui en sera responsable. La mise à disposition des associations qui en feront la demande engagera son responsable, sur une utilisation correcte et une restitution en parfait état de fonctionnement et de propreté.

La séance est levée à 19H30

BEGAGNON. S

COULOUVRAT. M

GUICHARD. G

JOURDAN. P

HORTAIL. G

DUCOL J.L

BROCHENY. L